



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 : Le biogaz n'est pas une source d'énergie renouvelable

Montréal, le 16 mai 2006 – Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) désapprouve l'orientation présentant le biogaz comme une énergie renouvelable dans la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, dévoilée le 4 mai 2006 par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil.

Selon le FCQGED, le biogaz ne correspond pas à la définition des énergies renouvelables qui consiste à utiliser des sources inépuisables d'énergie d'origine naturelle telles que le soleil et le vent. Les émissions de biogaz ne se produisent pas naturellement mais résultent de la trop grande production de déchets de nos sociétés productivistes et consuméristes qui s'amoncellent en bout de ligne dans les lieux d'enfouissement sanitaire. Bref, le biogaz n'est pas une énergie renouvelable, et encore moins naturelle considérant qu'il contient aussi des gaz toxiques et cancérigènes.

Bien qu'il convienne de capter les biogaz dans les dépotoirs, le gouvernement du Québec ne devrait pas en faire une fin en soi en facilitant la valorisation de ce produit à des fins énergétiques en dérégulant les activités de distribution de ce secteur tel qu'indiqué dans la stratégie énergétique, impliquant par le fait même un apport constant de déchets dans les lieux d'enfouissement. Le FCQGED rappelle qu'au lieu d'encourager l'enfouissement d'ordures à des fins énergétiques, le gouvernement du Québec devrait plutôt mettre en œuvre les actions nécessaires afin que l'objectif général de récupérer 65 % des déchets défini dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* soit atteint et même dépassé.

Ultimement, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets considère qu'il faut réduire la production de détritiques par habitant au Québec, augmenter la récupération et favoriser le compostage des matières organiques afin de diminuer la nécessité d'éliminer les matières résiduelles dans les lieux d'enfouissement et les incinérateurs. En somme, la valorisation énergétique du biogaz ne constitue pas une solution et encore moins une source d'énergie renouvelable.

– 30 –

Source : M. Robert Ménard, directeur général intérimaire
(514) 396-2686
fcqged@cooptel.qc.ca